

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : 10% Formalin (buffered)

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Utilisation en laboratoire.

1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur

Biologica Environmental Services, Ltd.
488-F Bay Street
Victoria, BC, V8T5H2
Canada
T 250-479-3868

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 250-479-3868

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 4	H227	Liquide combustible
Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë (par inhalation:vapeur), Catégorie 4	H332	Nocif par inhalation
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H227 - Liquide combustible
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

- Conseils de prudence (GHS CA)
- : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 - Rincer la bouche.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Aldéhyde formique	Formalin / Formic aldehyde / Methanal / Formaldehyde solution / FORMALDEHYDE / Formaldehyde solution, flammable / Formaldehyde ...% / Methaldehyde	n° CAS: 50-00-0	1 – 5
Méthanol	methanol Alcool méthylique	n° CAS: 67-56-1	1 – 5

Remarques

: *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Formaldéhyde. Des vapeurs irritantes.
-------------------	--

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aldéhyde formique (50-00-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	0,1 ppm
ACGIH OEL STEL	0,3 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Human Carcinogen , dermal sensitizer
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	0,75 ppm
OSHA PEL STEL	2 ppm (see 29 CFR 1910.1048)

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Remarque (OSHA)	Le formaldéhyde est assujéti à la norme 29 CFR 1910.1048, qui peut contenir des exigences particulières concernant la manutention, notamment l'équipement de protection, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit examiner la norme et s'assurer que ses pratiques sont conformes aux exigences applicables.
Méthanol (67-56-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 ppm
ACGIH OEL STEL	250 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	15 mg/l Parameter: Methanol - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	260 mg/m ³
OSHA PEL TWA	200 ppm

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: incolore .
Odeur	: Piquant(e)
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 101 °C
Point d'éclair	: 81 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Combustible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Aldéhyde formique (50-00-0)

Point d'ébullition	-19,5 °C
Point d'éclair	85 °C (37% methanol-free)
Température d'auto-inflammation	423,89 °C
Pression de la vapeur	3890 mm Hg (at 25 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Méthanol (67-56-1)

Point d'ébullition	64,7 °C Atm. press.: 1013 hPa
Point d'éclair	9,7 °C Atm. press.: 1013 hPa
Température d'auto-inflammation	464 °C
Pression de la vapeur	169,27 hPa Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conditions à éviter	: Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Formaldéhyde. Des vapeurs irritantes. Peut libérer des gaz inflammables.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

10% Formalin (buffered)	
ATE CA (orale)	1817,538 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	13,476 mg/l/4h

Aldéhyde formique (50-00-0)	
DL50 orale rat	100 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 orale	605 mg/kg
DL50 cutanée rat	<Missing translation>
DL50 voie cutanée	270 mg/kg
CL50 inhalation rat	< 463 ppm/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	0,578 mg/l/4h
ATE CA (orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	270 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	100 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	0,578 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,05 mg/l/4h

Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
CL50 inhalation rat	64000 ppm/4h
ATE CA (orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 7
--------------------------------------	------------------------

Aldéhyde formique (50-00-0)	
pH	2,8 – 4

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé.
pH: 7

Aldéhyde formique (50-00-0)	
pH	2,8 – 4

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Méthanol (67-56-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	< 1000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Méthanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Aldéhyde formique (50-00-0)	
Viscosité, cinématique	1,827 – 2,554 mm²/s

Méthanol (67-56-1)	
Viscosité, cinématique	0,687 – 0,746 mm²/s

Symptômes/effets après inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques : Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Aldéhyde formique (50-00-0)	
CL50 - Poisson [1]	1,8 mg/l
CL50 - Poisson [2]	1510 µg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	11,3 – 18 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC chronique poisson	≥ 48 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	≥ 6,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Méthanol (67-56-1)	
CL50 - Poisson [1]	15400 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
CE50 96h - Algues [1]	≈ 22000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	446,7 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	208 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradation

10% Formalin (buffered)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Aldéhyde formique (50-00-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Méthanol (67-56-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

10% Formalin (buffered)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Aldéhyde formique (50-00-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,35 (at 25 °C)
Méthanol (67-56-1)	
FBC - Poissons [1]	(10 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Gaz à effet de serre fluorés : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 04-02-2025

Date de révision : 04-02-2025

Autres informations : Aucun.

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



10% Formalin (buffered)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Full text of hazard classes and H-statements:	
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.